

Berne, 6 mars 2017

Le Conseil des Etats veut interdire les contrats léonins dans l'hôtellerie

Le Conseil des Etats a accepté aujourd'hui lors de sa séance la motion «Interdire les contrats léonins des plateformes de réservation en ligne dont l'hôtellerie fait les frais» et s'est prononcé pour une interdiction des clauses restreintes de parité tarifaire. Cette décision est un pas important pour favoriser une concurrence internationale loyale, en ligne et hors ligne, et pour réduire la dépendance grandissante des hôtels vis-à-vis des OTA, les plateformes de réservation en ligne. C'est maintenant au tour du Conseil national d'agir.

En acceptant la motion « Interdire les contrats léonins des plateformes de réservation en ligne dont l'hôtellerie fait les frais », le Conseil des Etats envoie un signal fort en faveur de la place touristique suisse.

La décision de ce jour est un pas important dans la bonne direction: les concurrents directs du tourisme suisse, à savoir l'Allemagne, l'Autriche et la France ont déjà interdit les clauses restreintes de parité tarifaire. L'Italie va leur emboîter le pas cette année encore. Le président d'hotelleriesuisse, Andreas Züllig, se félicite de la décision du Conseil des Etats : « Interdire les clauses restreintes de parité tarifaire comble le handicap concurrentiel flagrant que subit l'hôtellerie suisse vis-à-vis de ses principaux concurrents étrangers. Cette mesure garantit aussi la liberté d'entreprendre et la liberté de fixer les prix et soutient les hôteliers dans leur combat contre la pression croissante des plateformes de réservation en ligne».

L'étude publiée le mois dernier par l'Institut pour le tourisme de la Haute école spécialisée de Suisse-Occidentale en Valais confirme la forte augmentation des réservations en ligne dans l'hôtellerie suisse en 2016. Les nuitées générées par les plateformes de réservation ont augmenté de 32% en une année. Il est donc capital de mettre en place des conditions de concurrence loyales – en ligne et hors ligne. L'association va s'engager afin que le Conseil national accepte lui aussi la motion.

Contact:

hotelleriesuisse, Christophe Hans, responsable Politique économique,
téléphone: 079 705 14 57, e-mail: media@hotelleriesuisse.ch